

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

Délibération N°2016/022

Date de convocation : 02 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quinze, le 10 février 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis aux Ateliers Culturels de CAUDRY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (59 titulaires 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN

Vincent WAXIN

Yannick HERBET

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Francis LEBLON

Frédéric BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Brigitte PRUVOT

Martine THUILLEZ

Gérard TAISNE

Jean-Claude GERARD

Karine ELOIR

Joëlle MANESSE

Pascal FOULON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Daniel BLAIRON

Henri QUONIOU

Axelle DOERLER

Mélanie DISIDER

Denise LESAGE

Jean-Félix MACAREZ

Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET

Guy BRICOUT

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Liliane RICHOMME

Sandrine TRIOUX

Alain HAPPE (S)

Patrice BONIFACE

Annie DORLOT

Joseph MODARELLI

Janine TOURAINNE

Pascal COQUELLE

Michel GOUVART (S)

Daniel CATTIAUX

Jean-Marc DOSIERE

Daniel FIEVET

Agnès BERANGER

Laurence MONTEIRO-LOPEZ

Hubert DEJARDIN

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Brigitte ROLAND-BEC

Didier BONIFACE

Régine DHOLLANDE

Bernard POULAIN

Alain RIQUET

Serge WARWICK

Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Louis COQUELLE(S)

Michel HENNEQUART

Didier BLEUSE

Maurice DEFAUX

Jean-Paul CAILLIEZ

Chantal WAYERBERGE

Membre(s) Excusé(s) (1) :

Marie-Lise MARLIOT

Membre(s) Absent(s) (8) :

Alain GOETGHELUCK, Pierre LAUDE, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Augustine NOIRMAIN, Jean-Pierre RICHEZ.

Membre(s) ayant donné procuration (7) :

Virginie LEBERIGAUD à Yannick HERBET, Denis COLIN à Régine DHOLLANDE, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Annie DORLOT, Jacky DUMINY à Francis LEBLON, Véronique NICAISE à Jacques OLIVIER, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX.

Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.



Délibération n°2016/022 - Objet : Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : adopte le tableau des effectifs suivant :

FILIERE ADMINISTRATIVE	
Attaché	2 (1 pourvu CDD)
Rédacteur principal	1
Rédacteur	1
Adjoint administratif de 1ère classe	5 (4 pourvus)
Adjoint administratif de 2ème classe	6 (5 pourvus)
Adjoint administratif de 2ème classe TNC 12h hebdo	1
FILIERE TECHNIQUE	
Ingénieur Principal	1
Technicien	1 (0 pourvu)
Agent de maîtrise principal	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	2 (0 pourvu)
Adjoint technique de 1ère classe	5
Adjoint technique de 2ème classe	35 (28 pourvus)
FILIERE CULTURELLE	
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	1

Article 2 : précise que les postes de catégories B et A pourront, en l'absence de candidature de titulaires conformément aux critères être pourvus par des non titulaires.

Article 3 : s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

Article 4 : précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication auprès du Tribunal administratif

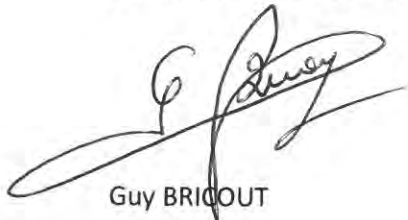
ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 12 février 2016 et de la publication
Le 12 février 2016

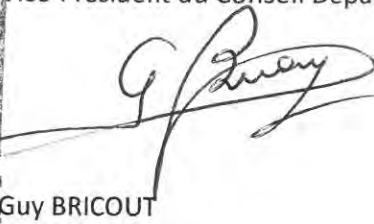
Pour expédition conforme
Caudry, le 12 février 2016

Vu,
Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental



Guy BRICOUT



Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.